

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Je soussigné, Monsieur Philippe MAILLART, Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire, certifie avoir procédé aux mesures de publicité préalables à l'enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, qui s'est tenue en Mairie du 13 décembre 2024 au 17 janvier 2025, et pour cela :

- Avoir affiché en Mairie, au niveau de la placette rue de Chalonnnes, au niveau du complexe sportif, au croisement entre la route de Chalonnnes et la route de la Levée et au niveau du site de la future usine d'eau potable, sur des affiches jaunes au format A2, l'avis d'enquête publique quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique.
- Avoir publié sur le site internet de la Commune l'avis au public et les informations relatives à l'enquête publique.
- Avoir fait paraître l'avis d'enquête publique dans les journaux Courrier de l'Ouest et Ouest France au moins quinze jours avant le début de l'enquête et dans les huit jours suivant le début de l'enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Saint Georges sur Loire,
Le 23 janvier 2025

Le Maire,



Philippe MAILLART